

CHAS



BULLETIN MUNICIPAL N° 19

JANVIER 2014



HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi de 14 h à 19 h
Jeudi de 9 h 15 à 12 h 15
2^e et 4^e Samedi de 9 h 15 à 12 h 15

Téléphone : 04 73 68 17 67

Fax : 09 72 33 82 57

Mail : mairie@chas.fr

VOS ÉLUS

Maire : Alain CHOUVY

1^{re} Adjointe : Liliane DESSITE

2^e Adjoint : Thierry BOISSERET

Conseillers : Michel CHIGROS - Bernadette DUTHEIL - Brigitte HUGUET - Jérôme ITIER
Cédric JOZON - Ermigna LEGRENZI - Jean-Jacques ROUILLOU - Patrick SOUDRY

COMMISSIONS ET SYNDICATS

STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Syndicat Intercommunal Chas - Espirat - Reignat :
C. JOZON, P. SOUDRY

Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale de Billom :
L. DESSITE, B. HUGUET

Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz :
M. CHIGROS, A. CHOUVY

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Basse Limagne :

Titulaires : T. BOISSERET, J. ITIER
Suppléants : L. DESSITE, B. DUTHEIL

Comité Local du Bassin d'Emploi de Billom :
A. CHOUVY, L. DESSITE

Communauté de Communes Billom - Saint-Dier- Vallée du Jauron :
Titulaires : L. DESSITE (vice-présidente), B. DUTHEIL

Suppléants : M. CHIGROS, J.-J. ROUILLOU

Syndicat du Bois de l'Aumône :
B. DUTHEIL

Comité National d'Action Sociale :
P. SOUDRY

Association des Forts Villageois d'Auvergne :
T. BOISSERET, B. HUGUET, P. SOUDRY

Établissement Public Foncier - Syndicat Mixte d'Action Foncière :

Titulaire : B. DUTHEIL
Suppléante : L. DESSITE

COMMISSIONS COMMUNALES

Commission Bâtiments, Urbanisme et Voirie :
T. BOISSERET, M. CHIGROS, A. CHOUVY,
L. DESSITE, J. ITIER

Commission Culture, Fêtes et Sport :
T. BOISSERET, E. LEGRENZI, J.-J. ROUILLOU,
P. SOUDRY

Représentants auprès de la Société de Pêche :
A. CHOUVY, C. JOZON

Commission d'Appel d'Offres :

Président, membre de droit :

A. CHOUVY

Titulaires :

T. BOISSERET, J. ITIER, J.-J. ROUILLOU

Suppléants :

M. CHIGROS, B. DUTHEIL, C. JOZON

Commission du Centre Communal d'Action Sociale :

Président, membre de droit :

A. CHOUVY

Conseillers élus :

L. DESSITE, B. HUGUET, J.-J. ROUILLOU

Membres nommés :

Y. BASTET, L. BERTRAND, C. CHALARD

Commission Communale des Impôts Directs :

Président, membre de droit :

A. CHOUVY

Titulaires :

L. DESSITE, B. HUGUET, J.-J. ROUILLOU

B. CHALARD, C. DODEL, P. ROCHE

Suppléants :

M. CHIGROS, B. DUTHEIL, J. ITIER

R. BOISSERET, J.-C. BOREL, D. GUILLAMY,

R. CRUCHAND, G. FONCELLE

Commission Communication :

M. CHIGROS, B. DUTHEIL, C. JOZON

LE MOT DU MAIRE



En ce début d'année 2014, au nom des adjoints, des conseillers municipaux et des membres du CCAS, j'adresse à chacune et chacun d'entre vous ainsi qu'à votre famille et à tous ceux qui vous sont chers mes vœux les plus chaleureux de bonne santé, de sérénité et de réussite, tant dans le domaine privé que professionnel ou associatif.

J'en profite pour remercier toutes nos associations et leurs bénévoles qui s'investissent avec passion pour assurer et développer une vie plus agréable dans notre village.

Je n'oublie pas les personnes âgées, isolées, malades ou hospitalisées qui n'ont pu participer au repas de fin d'année et je leur adresse tous mes vœux afin qu'elles puissent surmonter les rigueurs de l'existence.

Au cours de la lecture de ce bulletin, vous prendrez connaissance de toutes les activités et travaux de la commune ainsi que les prévisions pour 2014.

Que 2014 apaise les maux de ceux qui sont meurtris par la vie et que, pour chacun d'entre nous, elle soit riche en bonheur et en satisfactions.

Le Maire

Alain CHOUVY



Les vœux du maire et de son conseil municipal font partie des moments conviviaux de notre commune.

Les nouveaux habitants font connaissance avec les plus anciens, et aussi avec les responsables d'associations qui présentent les possibilités d'activités, pour leur famille, au sein de notre village.



MAIRIE de



63160

PRINCIPALES RÉALISATIONS 2013

- Curage des fossés suite aux orages de mai 2012
- Réfection des salles de classe et du couloir : peintures et rideaux
- Changement du chauffage et du plafond de la salle des fêtes
- Réfection de l'intérieur de l'Église avec la participation de la Fondation du Patrimoine
- Achat d'un défibrillateur automatique
- Pose d'un nouveau poteau d'incendie rue de la Glacière



Les travaux de la salle des fêtes

PROJETS 2014

- Réfection de l'intérieur de l'Église : poursuite des travaux
- Réfection de la voirie rue du Château, rue du Parc, impasse du Chaffour, impasse de la Lune
- Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques aériens route de Chauriat, rue de la Glacière, impasse des Jardins
- Réfection des toilettes publiques

CÉRÉMONIES



8 mai - 11 novembre

Les commémorations de ces journées rassemblent toujours anciens et plus jeunes habitants du village, derrière un cortège où la fanfare, les pompiers et les élus donnent le pas.



TARIFS COMMUNAUX 2014

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES (capacité 80 personnes)

Pour les personnes résidant sur la Commune :

- HIVER (du 1 ^{er} octobre au 31 mai)	150 €
- ÉTÉ (du 1 ^{er} juin au 30 septembre)	100 €
- Apéritif, vin d'honneur, location en semaine	50 €

Pour les personnes extérieures à la Commune :

- HIVER (du 1 ^{er} octobre au 31 mai)	250 €
- ÉTÉ (du 1 ^{er} juin au 30 septembre)	200 €
- Apéritif, vin d'honneur, location en semaine	100 €

Pour les Associations de la Commune :

- S'agissant d'un week-end, pour frais de fonctionnement, et ce une seule fois dans l'année 50 €
- Mise à disposition gratuite de la salle des fêtes, le mardi, mercredi et jeudi uniquement (sauf jours fériés et veille des jours fériés), si le nombre de participants est supérieur à 20 personnes.
- Mise à disposition gratuite de la petite salle sous la mairie, n'importe quel jour de semaine, si le nombre de participants est inférieur à 20 personnes.
- Gratuité de la salle pour le Foyer Rural à l'occasion de l'Arbre de Noël et de la Journée de rencontre avec les Aînés. En effet, ces deux journées ont une portée globale et un impact particulier pour les enfants et les habitants du village.

En dehors de ce cadre, les associations sont soumises au tarif « habitants de la commune ».

* CAUTION 100 €

Une réservation n'est prise en compte que lorsque le chèque de caution est déposé. Enfin, il convient de préciser qu'une réservation fait lieu de location définitive.

CONCESSIONS AU CIMETIÈRE

* Concessions cinquantenaires :	simple : 80 €	double : 160 €	simple : 2,5 m x 1 m
* Concessions perpétuelles :	simple : 150 €	double : 300 €	double : 2,5 m x 2 m

Taux d'imposition 2013

Foncier bâti :	15,89 %
Foncier non bâti :	110,00 %
Habitation :	9,60 %

Taux identiques depuis 2005

REPAS DES AÎNÉS



Le repas des « Aînés » permet aux habitants de plus de 65 ans de se retrouver autour d'un bon repas offert par le CCAS et la commune. L'après-midi se prolonge toujours grâce à une animation. En 2013, c'est un orchestre qui, par une valse ou un tango, a rapellé tant de souvenirs.

Les personnes ne pouvant assister au repas se voient remettre un colis.

En 2013, 46 habitants ont participé au repas et 20 personnes ont bénéficié d'un colis.

PROJET AUVERGNE TRÈS HAUT DÉBIT

Dans le cadre du projet « Auvergne Très Haut Débit », porté par le Conseil Régional, des travaux d'installation d'une armoire servant à la commutation des lignes téléphoniques sur le réseau optique vont avoir lieu.

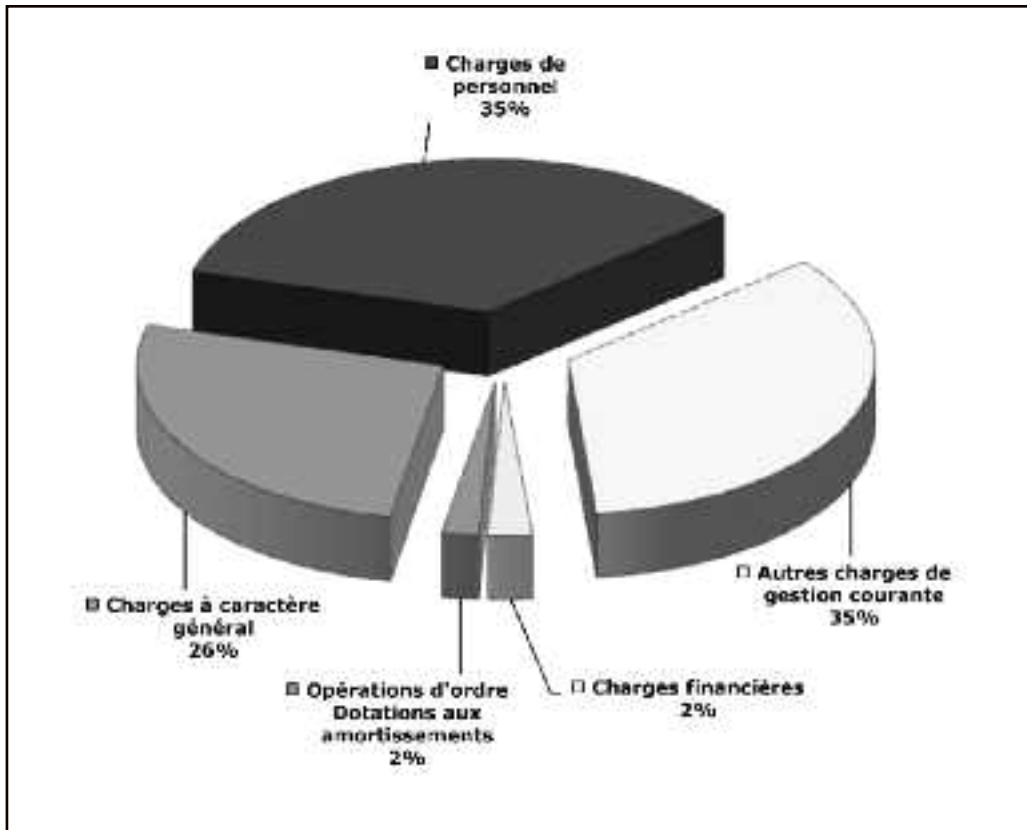
L'entreprise CIRCET, mandatée par le Conseil Régional, réalisera les travaux dans le courant de l'année 2014.

L'extension de ce réseau a pour but d'améliorer le débit et de le porter à 8 voire 10 Méga.

FINANCES COMMUNALES

SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2013

DÉPENSES



Dépenses 2013

Charges à caractère général :

47 868,87 €

Charges de personnel :

62 681,58 €

Autres charges de gestion courante :

62 561,44 €

Charges financières :

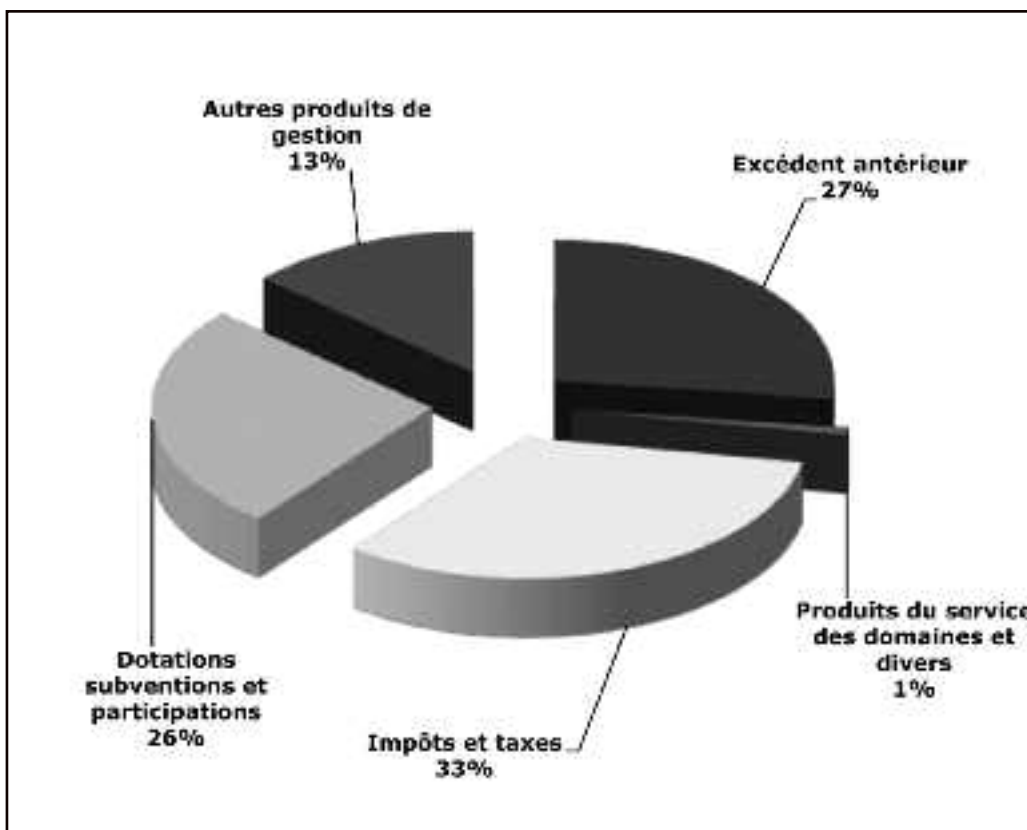
4 206 €

Opérations d'ordre :

3 444,50 €

Total : 180 762,39 €

RECETTES



Recettes 2013

Produits des services du domaine :

2 698,88 €

Impôts et taxes :

107 074,16 €

Dotations subventions et participations :

84 888,90 €

Autres produits de gestion :

43 933,53 €

Produits exceptionnels :

27,70 €

Total exercice 2013 :

238 623,17 €

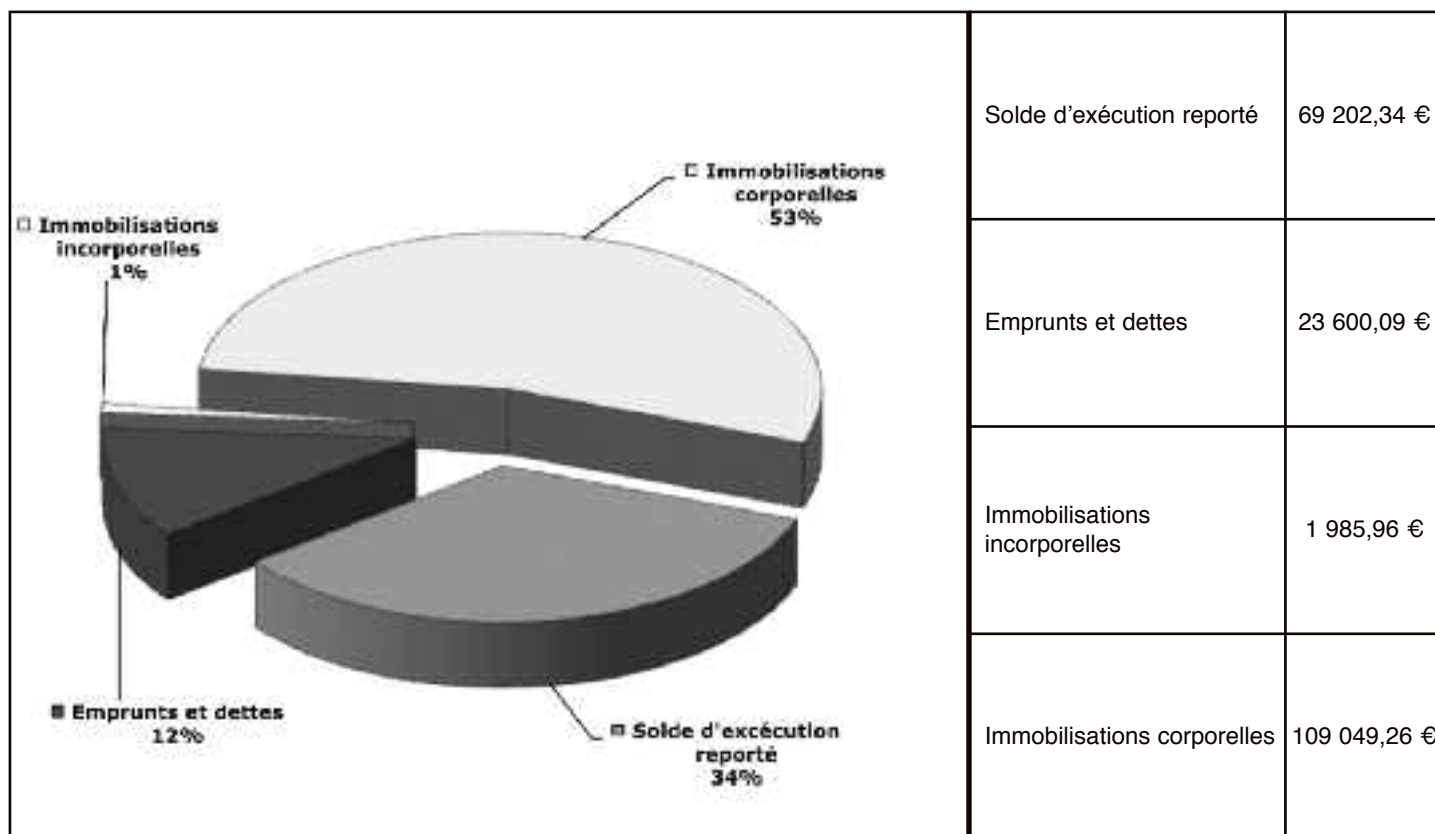
Excédent antérieur :

88 302,23€

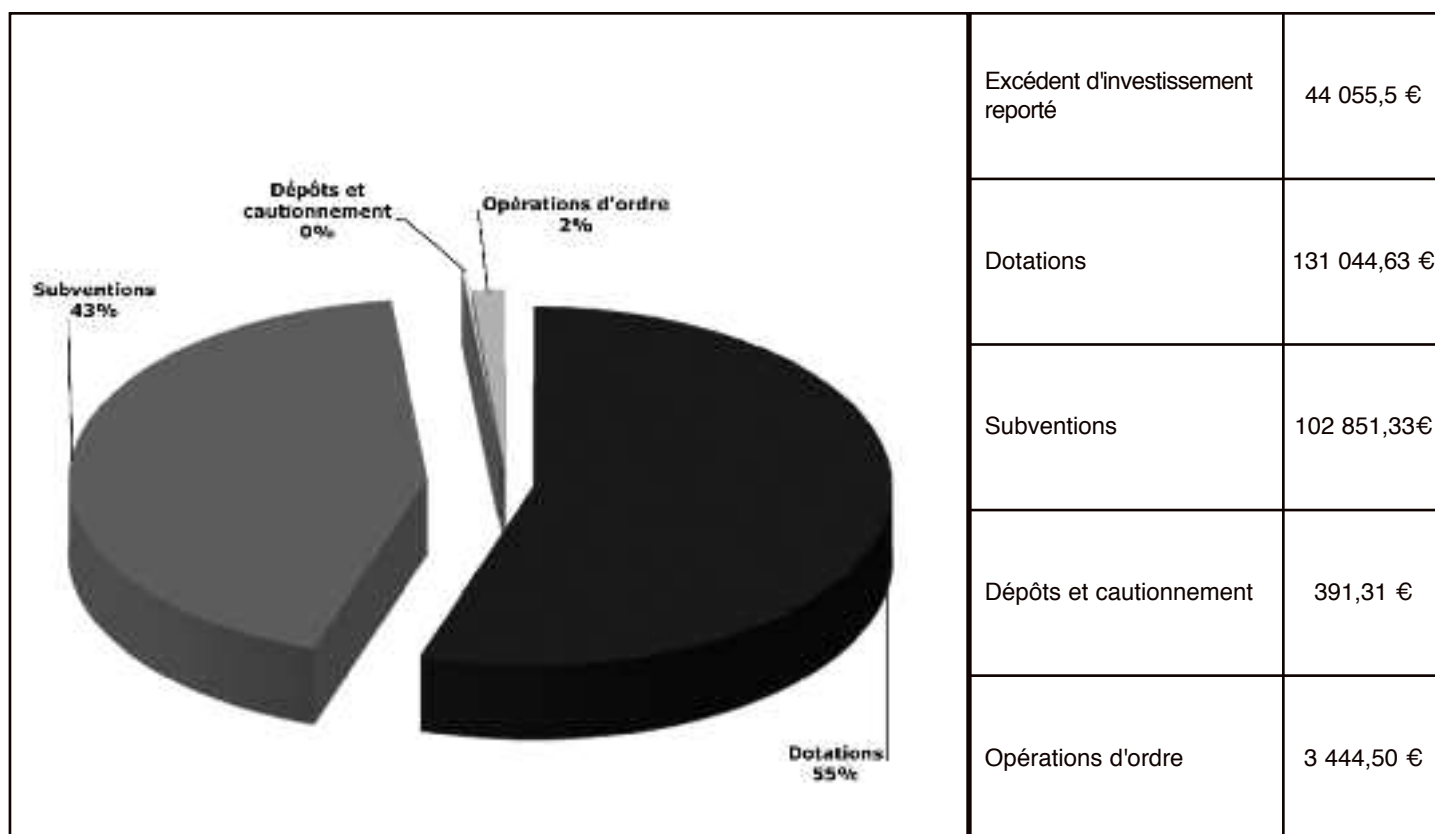
Total : 326 925,40 €

SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2013

Dépenses 2013 : 203 837,65 €



Recettes 2013 : 281 787,27 €



Extension du Relais Assistantes Maternelles

La fusion des deux communautés de communes au 1^{er} janvier 2013 porte le nombre d'assistantes maternelles à 180 sur tout le territoire. La communauté de communes a donc décidé de créer un poste supplémentaire d'Éducatrice de Jeunes Enfants pour permettre au Réseau d'Assistance Maternelle d'exercer ses missions sur les nouvelles communes sans diminuer le service existant.

Cette création de poste permet :

- d'animer des ateliers d'éveil toutes les semaines sur Beauregard l'Évêque, Billom, Égliseneuve près Billom, Saint Dier d'Auvergne, Saint Julien de Coppel et Vertaizon.
 - d'avoir des permanences d'accueil sur rendez-vous jusqu'à 18 h 30 à Billom ou autres communes,
 - de disposer de plus de temps pour le travail administratif, les recherches, la formation.
- Le planning des activités est affiché en mairie.

Contact : RAM de la communauté de communes

Catherine PHALIP, Anne-Cécile SAULZE,

Place de la Prévotât 63160 BILLOM

Tél : 04 73 73 43 28 (lieux, horaires, programme d'activités) www.stdb-auvergne.com ou ram@stdb-auvergne.com

Chantier d'Insertion

Il intervient sur le territoire de la Communauté de Communes pour réaliser des travaux de restauration du patrimoine, de second œuvre et d'entretien des espaces naturels.

Au titre de l'année 2014, le Conseil Général a renouvelé l'agrément de l'association « Avenir », pour 6 mois, renouvelable.

L'équipe interviendra sur notre commune pour rénover le sol de la cave de l'ancienne mairie du 8 au 24 décembre 2014.

Habitat : Programme « Habiter Mieux » : bien vous chauffer tout en réduisant le montant de vos factures ?

L'Etat, l'Anah, le Conseil Général et la Communauté de communes de Billom Saint-Dier / Vallée du Jauron vous accompagnent dans l'amélioration de la performance énergétique de votre logement.

Grâce au programme « Habiter Mieux », bénéficiez :

- d'une aide financière d'un montant maximum de 4000 € : aide forfaitaire de 3000 € + aide locale complémentaire de 500 € accordée par la Communauté de communes + aide Habiter Mieux augmentée de 500 € ;
- d'un accompagnement personnalisé pour vos travaux de rénovation thermique : une personne se déplace chez vous pour réaliser le diagnostic thermique, élaborer avec vous le projet de travaux, monter votre dossier de financement de A à Z et suivre avec vous le bon déroulement des travaux.

Quelles conditions pour avoir droit à « Habiter Mieux » :

- vous occupez le logement dont vous êtes propriétaire ;
- votre logement a plus de 15 ans et n'a pas donné lieu à d'autres financements de l'Etat depuis 5 ans ;
- les travaux que vous souhaitez entreprendre doivent garantir une amélioration d'au moins 25 % de la performance énergétique de votre logement, doivent être intégralement réalisés par des professionnels du bâtiment et ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt de votre dossier ;
- votre ménage doit répondre aux conditions de ressources du programme, le niveau de revenus annuels (revenus fiscaux de référence de toutes les personnes occupant le logement figurant sur l'avis d'imposition) ne doit pas dépasser les montants ci-contre :

Nombre de personnes dans le ménage	Niveau de ressources
1	18 170 €
2	26 573 €
3	31 957 €
4	37 336 €
5	42 736 €
Par personne supplémentaire	+ 5 382 €

Pour toutes questions ou précisions vous pouvez contacter :

- Communauté de communes de Billom Saint-Dier / Vallée du Jauron - 7 avenue Cohalion, 63160 Billom - Tél. : 04 73 73 43 24

- Fax : 04 73 73 44 20 - contact@stdb-auvergne.com

- ADIL - Maison de l'Habitat, 129 avenue de la République, 63100 Clermont-Ferrand - Tél : 04 73 42 30 75

- www.habitermieux.fr

S.B.A.

Pour se mettre en conformité avec la réglementation, le comité syndical du SBA, composé des élus des communes adhérentes, a décidé d'opter pour la redevance incitative.

Avec la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) chacun paye en fonction de la taille du logement et du type de maison car la TEOM est intégrée à la taxe foncière bâtie (rien à voir avec la production de déchets).

Avec la Redevance Incitative (RI), la facturation sera fonction de ce que l'on jette, donc du service rendu. Pour pouvoir comptabiliser les déchets produits par chaque foyer, les bacs individuels seront équipés d'une puce.

Début 2014 vous recevrez la visite d'un enquêteur qui aura pour mission :

- d'informer les usagers du passage à la RI,
- de recenser les informations nécessaires à la facturation,
- de proposer des solutions pour réduire la production de déchets.

En 2015, il sera mis en place une simulation de facture incitative pour favoriser la compréhension du nouveau dispositif. Le changement de système entrera en vigueur à partir de 2016.

L'ÉPICERIE SOLIDAIRE

L'épicerie solidaire est une supérette qui permet de faire ses courses comme dans un supermarché, mais à un coût bien moindre (environ 20 % du prix du marché). Elle fonctionne grâce à l'engagement d'une quarantaine de bénévoles et d'une salariée. Elle bénéficie notamment de la participation financière du Conseil Général et des communes de la Com'Com.

Elle est ouverte à toutes les familles résidant sur le territoire de la communauté de communes de Billom - Saint Dier - Vallée du Jauron dont le « reste à vivre », c'est à dire la différence entre les ressources et les dépenses (hors alimentation), est compris entre 60 et 240 € par personne et par mois.



Durant l'année 2013, l'épicerie solidaire du Pays de Billom a vu son activité progresser sensiblement. De 80 familles en 2012, le nombre de bénéficiaires est passé à 116 familles en décembre 2013 (accueil de 83 familles nouvelles en 2013 et départ de 47 pour différentes raisons : changement de situation familiale, problèmes passagers réglés, départ vers une autre région...).

L'épicerie solidaire est ouverte aux bénéficiaires le mardi de 9 h à 11 h 30 et le jeudi de 14 h 30 à 17 h ; le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi midi.

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à une assistante sociale, à la MSA, à la mairie ou directement à l'épicerie solidaire : 7, avenue Cohalion à Billom, téléphone 04 73 79 92 21.

ÉCOLE DE MUSIQUE

En septembre, l'école de musique a rouvert ses portes. Cette année 301 élèves (dont 8 de Chas) sont inscrits dans les différentes disciplines musicales. La fréquentation accuse une baisse d'environ 10 % par rapport à 2012/2013.

S.I.C.E.R.

Le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) est passé à la rentrée 2013 à la semaine de 4,5 jours avec classe le mercredi matin. Les élèves se voient ainsi proposer 3 h d'activités périscolaires par semaine.

Une 5^e classe a été ouverte et le RPI accueille 102 enfants :

- à Chas, classe de Mme TEISSIÈRES : 12 CM1 + 12 CM2 ;
- à Chas, classe de Mmes SCHENKEL (75 %) et CHEVALERIEAT (25 %) : 8 CE1 + 10 CE2 ;
- à Espirat, classe de Mme MIOLANE : 15 CP + 7 CE1 ;
- à Reignat, classe de Mmes LAFFON et CHANSSEAUME : 9 en petite section de maternelle, 7 en moyenne section et 5 en grande section ;
- à Reignat, classe de Mme RICHARD : 9 en petite section de maternelle, 6 en moyenne section et 4 en grande section.

La vente des tickets de cantine (4,10 €) et de garderie (1,90 €) est assurée tous les jeudis en période scolaire de 17 h 30 à 18 h 30 à l'école de Reignat (salle des associations)

S.I.V.O.S.

SIVOS : un éventail de services à domicile

Le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale) de la Région de Billom, auquel la commune de CHAS est adhérente, propose des prestations d'aide au maintien à domicile des personnes âgées et ou handicapées. La participation annuelle de la commune est de 2,90 € par habitant.

Le SIVOS offre trois types de prestations :

➤ **Le Service d'Aide À Domicile (SAAD)** propose une aide à la personne pour les actes quotidiens de la vie courante (entretien du logement, repassage, aide aux repas ...)

➤ **Le Service de Portage de Repas à Domicile (PRD)** propose aux personnes âgées en perte d'autonomie et aux personnes atteintes d'un handicap de livrer leur repas à domicile, en liaison froide et 7 jours sur 7. Une société prestataire assure pour le compte du SIVOS la préparation des repas et propose des régimes alimentaires adaptés. Le coût pour l'utilisateur est de :

- * 8,55 € pour un repas
- * 13,65 € pour deux repas livrés à un couple
- * 27,35 € pour quatre repas livrés à un couple

➤ **Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)** dispense aux personnes âgées, assurées sociales et bénéficiant d'une prescription médicale, des soins quotidiens d'hygiène générale. Ces soins sont effectués par des aides-soignantes placées sous l'autorité d'infirmières. La mise en place de ces soins favorise le maintien à domicile et permet d'éviter ou de retarder une hospitalisation ou un placement en institution.

Le SIVOS s'engage dans une démarche qualité avec un souci permanent d'amélioration de ses prestations effectuées par du personnel formé.

Contact : 35, avenue de la Gare – Billom – Tél : 04 73 68 56 04 – sivosregionbillom@wanadoo.fr

LES FÊT'ARTS DU FORT



La « Banda de Cournon »

LE BUREAU

Président :	Michel CHIGROS
Vice-président :	Éric BOUCHAUDY
Trésorier :	Jean-Jacques ROUILLOU
Trésorier adjoint :	Thierry BOISSERET
Secrétaire :	Cédric JOZON
Secrétaire adjoint :	Patrick SOUDRY
Logistique :	Jean-Claude VERNET



Alambic & Saucissons

Plus de 400 personnes étaient rassemblées ce samedi 26 janvier 2013 pour venir déguster les saucissons à l'alambic et ce n'est pas la fraîcheur de cette journée d'hiver qui a découragé les amateurs.

L'équipe des Fêt'Arts a encore une fois assuré une belle prestation.

Habitée des terrains de rugby, la « Banda de Cournon » assurait l'animation, façon 3^e mi-temps.





FÊTE DE CHAS

Rassemblement sous les barnum pour l'apéritif offert par les artisans

Le soleil présent, la fête du village a enregistré un de ses plus gros records de fréquentation, et ce malgré des festivités de communes proches pour la même date.

Sportifs et brocanteurs plus nombreux : le nombre de brocanteurs présents a nécessité la création d'emplacements supplémentaires et l'ouverture des parcours de marche en « épreuve trail » a amené une fréquentation en hausse du monde du sport.

L'exposition-concours photo-peinture fut encore très disputée et les jury et public n'ont pas toujours eu la tâche facile pour départager les artistes.

Un prix « spécial » fut attribué à Alain Chouvy dont c'était le soixantième anniversaire.



La brocante

Rendez-vous pour la fête 2014 les 6 & 7 juillet, sur le thème « Les vacances ».

Palmarès 2013

Prix du jury

Peinture - Collage - Volume

1^{er} : Jean-Pierre LOURSEYRE

2^e : Les COPINAMBOURS

3^e : Yann LENFLE

Photo

1^{er} : Jeannine MADEORE

2^e : Pierre LACHIZE

3^e : André LARTIGUE

Prix du public

Peinture - Collage - Volume

1^{er} : Yann LENFLE

2^e : Jeanne-Marie REYNARD

3^e : Daniel PARAIRE

Photo

1^{er} : Évelyne GIRAUD

2^e : Michel ROBINET

3^e : Pierre LACHIZE

Prix spécial de la Municipalité

Michel RAGAIGNE



Ambiance Nouvelle Orléans assurée de belle manière par le « Gatec Jaz Band »

FOYER RURAL

L'équipe vous présente ses meilleurs vœux pour 2014.
Nous avons organisé un marché de Noël qui a été une réussite pour une première.
Nous remercions les habitants qui ont participé en achetant les créations des enfants réalisées lors des activités précédentes.
Nous remercions la municipalité et les Fêt'Arts pour leur soutien financier, sans oublier nos bénévoles pour leur participation et leur dévouement.
Nos activités sont toutes gratuites et ouvertes à tous les enfants du village. Cette association ne fonctionne que grâce à la participation active de bénévoles.
Toute personne souhaitant donner un peu de son temps aux enfants sera la bienvenue.

Nous n'avons pas proposé de spectacle pour Noël, en revanche nous avons organisé un concours de belote, dont les bénéficiaires, permettront d'accroître le nombre d'activités pour 2014.

*Assemblée Générale : vendredi 21 février, et bien d'autres activités encore à définir.



Arbre de Noël



Jeux d'enfants... et de parents.

AUTOMNE RADIEUX

Le club Automne Radieux a tenu son Assemblée Générale le 16 janvier 2014.
Le bureau reste inchangé.

Composition du bureau :

Présidente : Yvonne Bastet
Vice-présidents : Pierre Soubeyroux
Franck Thévenin
Secrétaire : Roger Boisseret
Trésorier : Patrice Masson

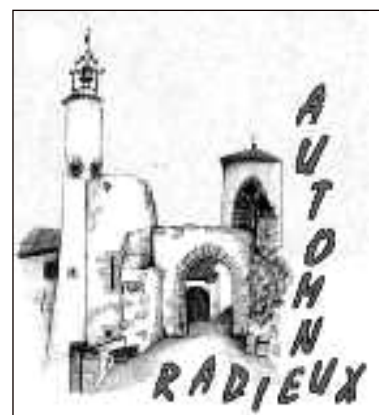
Bonne année à tous pour 2014.

Nous sommes heureux d'accueillir 4 nouveaux adhérents.

Le club est ouvert tous les jeudis après-midi pour partager un moment de convivialité et de divertissement.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, vous serez les bienvenus et nous sommes à votre écoute pour proposer de nouvelles activités.

Le bureau



CHAS SPORT'BIEN

À Chas, « Sport dans sa diversité et en tout amitié » écrivait La Montagne.

Les vœux :

L'équipe sportive vous souhaite de « *KIFFER* » et passer une année de « *OUF* », enfin meilleurs vœux pour 2014 !

Les horaires des rendez-vous :

VTT et course à pied le dimanche à 9 h place du village (à côté de l'alambic en janvier...)
Gymnastique le lundi de 20 h 15 à 21 h 15 et le mercredi de 20 h à 21 h au gymnase place de la mairie.

Les tarifs :

35 €/an pour VTT et trail
70 €/an pour un cours/semaine de gymnastique
90 €/an pour 2 cours/semaine

La fête du village en juillet prochain :

Du nouveau... des trailers (des coureurs à pied) vont se « mélanger » aux traditionnels randonneurs sur 12 et 16 km. En effet, après un essai concluant en juillet 2013, Chas Sport'Bien sous tutelle des Fêt'Arts du Fort renouvelle l'expérience avec cette année de la publicité dans des revues nationales spécialisées en trail...
Ce nouveau concept en vogue se nomme « Trail off ». Comme en randonnée, pas de chrono, pas de classement, horaire de départ libre.

Les « extra » de 2013 :

En course à pied

Corrida de Clermont (11 km)
Trail du Haut Lyonnais à St Martin en Haut (69) (30 km)
Trail de Plauzat en nocturne (27 km)
Trail de Cournon (25 km)
10 km de Clermont
Trail des Piqueurs à St Jean des Ollières (23 km et 11 km)
Trail les Balcons du Forez à Ambert (20 km et 12 km)
Les Foulées Mezelloises (10 km)
Trail de Pont du Château (34 km)
Semi-marathon de Lempdes (21 km)
Marathon du Charolais à Gueugnon (42 km)
Marathon d'Annecy (42 Km)

En rando/course

Roanne/Thiers en nocturne (61 km)
Roanne/Chabreloche en nocturne (40 km)

En VTT

La tournée VTT de Lempdes (42km)

Les « ultra » objectifs de 2014 :

Marathon d'Annecy (42 km)
Marathon du Charolais (42 km)
Trail du Vulcain à Volvic (42 km)
Trail la montée du Puy de Dôme par les muletiers (2,7 km)
Rando course Thiers/Roanne (57 km)
VTT la GTJ (Grande Traversée du Jura) (380 km)
Et encore plus de plaisir...

Le prof de gym :

Sébastien Pierropan est notre « coach » gymnastique du lundi et du mercredi depuis 3 ans.

Les remerciements :

L'équipe sportive remercie tous les bénévoles de la commune de Chas, pour l'aide apportée à l'organisation du trail de Pont du Château en octobre dernier.

Le parcours nature de 34 km et 1000 mètres de dénivelé positif passait sur notre commune. Nos signaleurs, ravitailleurs et quadmen chassoises et chassois ont été très appréciés par les coureurs à pied et les organisateurs du trail.

L'équipe du bureau :

Président : Patrick Soudry
Vice présidente : Ermigna Legrenzi
Secrétaire : Sylvie Valadier
Secrétaire adjointe : Nathalie Perraudin
Trésorier : Jean-François Perraudin
Trésorière adjointe : Marie-France Nourisson

Les renseignements:

Patrick : 06 88 99 30 65
Site web : <http://chassportbien.unblog.fr/>



Le trail de Pont du Château dans les rues de Chas



Le groupe « gym »



La gym en action: effort dans la bonne humeur.

SOCIÉTÉ DE CHASSE « LES MAUVIS »

Les membres de la société de chasse vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2014, et remercient les propriétaires de terrains qui leur permettent d'exercer leur passion sur leurs terres.

Tarif des cartes : 50 €



AMICALE DES PÊCHEURS DE CHAS

Près d'une centaine de personnes étaient présentes pour fêter les 20 ans de l'association. Après une rétrospective de la vie de l'association, un hommage aux différents présidents fut rendu, puis ce fut le repas avec un jambon à la broche très apprécié.

L'initiation à la pêche reste toujours un rendez-vous prisé des jeunes et des plus anciens.

DATES 2014

- | | |
|--------------------------------------|----------------------|
| • Assemblée générale | 9 février |
| • Tripes / vente de cartes annuelles | 1 ^{er} mars |
| • Ouverture de la pêche sociétaires | 16 mars |
| • Ouverture « spéciale truites » | 23 mars |
| • Ouverture quotidienne | 30 mars |
| • Journée enfants | 14 juin |
| • Fermeture de la pêche | 30 novembre |

TARIFS

Droit d'entrée : 8 €

Carte résident : 40 €

Carte extérieur : 60 €

Carte jeune 12/16 ans : 20 €

Carte journalière : 6 € vente à l'Auberge*

* l'Auberge du Vieux Four est fermée le dimanche.



Poissons, sacs, médailles et diplômes pour les jeunes pêcheurs. Quelle belle journée !



Le président à la remise des récompenses



Les 20 ans de la pêche

La société de pêche vous présente ses meilleurs vœux pour 2014

SAPEURS-POMPIERS

Activité opérationnelle du CPI (Centre de Première Intervention) CHAS-CHAURIAT :

Pour l'année 2013, le CPI CHAS-CHAURIAT a été déclenché 48 fois, pour 43 interventions réalisées :

- 29 secours à personnes (malaise, accident, télé assistance),
- 2 feux,
- 12 interventions diverses (inondations, guêpes, fuites de gaz, avis techniques, sécurité manifestation...).

La différence entre le nombre de déclenchements et le nombre d'interventions représente 1 refus de départ par carence de personnel en journée et l'annulation de nids de guêpes lors de la prise de contact avec le requérant.

En fin d'année 2013, notre centre de première intervention a été doté d'un nouveau véhicule incendie.

Formations :

Le Caporal Chef Philippe POUGHON et le sapeur André VERNIERE ont obtenu l'attestation de conducteur engin pompe.

Grades :

Les sapeurs Éric COLON et Pierre CHOUVY ont été nommés Sapeur 1^{re} Classe. *La manœuvre mensuelle*



Arrivée et Départ :

Nous souhaitons la bienvenue à nos 2 nouvelles recrues Guillaume MOURGAN et Geneviève LEFEVRE, et une bonne retraite au sapeur Lyonnell PALLIER.

Activités de l'Amicale des Sapeurs Pompiers CHAS - CHAURIAT

Les 18, 19 et 20 mai, l'amicale a organisé un week-end à Lyon avec nos pompiers retraités.

Les 6 et 7 juillet, participation à la fête de Chas.

Le 16 novembre, notre choucroute annuelle remporta de nouveau un grand succès avec 170 repas servis.

Le 1^{er} décembre, notre traditionnel repas de la Sainte Barbe fut un moment de convivialité apprécié par tous.

Tous les Sapeurs-Pompiers du CPI vous remercient de l'accueil que vous leur avez réservé lors de leur passage pour les calendriers et vous présentent à tous leurs meilleurs vœux pour l'année 2014.

RECRUTEMENT

Nous renouvelons notre appel à la population pour le recrutement de nouveaux Sapeurs-Pompiers volontaires afin d'assurer le maintien d'un effectif suffisant pour assurer les missions qui nous sont confiées.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations.



Le nouveau véhicule d'incendie

AU BONHEUR DES ÉCOLES DE CHAS-ESPIRAT-REIGNAT

L'association a pour but d'organiser différentes manifestations pour pouvoir financer une partie des voyages scolaires ou d'autres projets réalisés par les enseignantes.

Nous allons vous rendre visite afin de vous proposer nos calendriers 2014 avec les photos des enfants, merci de votre futur accueil.

Voici les manifestations à venir :

- le loto dimanche 16 février à Reignat
- le carnaval samedi 26 avril à Espirat
- la kermesse samedi 28 juin à Reignat

Le bureau vous souhaite une bonne année 2014.



Le spectacle des enfants à la kermesse



La kermesse

LES CRINS DE LIBERTÉ



Toute l'équipe des crins de liberté vous souhaite une excellente année 2014.

L'année 2013 fut riche en rebondissements et en adoptions mais l'année 2014 risque fort d'être rude pour les chevaux suite à l'augmentation de la TVA. Plus que jamais, ils auront besoin de nous !

Depuis sa création, l'association a pu rendre possible plus de 2000 sauvetages et a accueilli plus de 200 chevaux au refuge et cela grâce à tous ceux qui nous soutiennent au quotidien.

Calendrier :

Cette année notre assemblée générale aura lieu le 5 avril à la salle des fêtes de Chas.

Nous aurons le plaisir de vous proposer un concert en plein air le 24 mai 2014, avec les groupes « 3 points » et « Toareg »

Nous ouvrirons les portes du refuge le 29 juin 2014. Vous pourrez, à cette occasion, rencontrer les chevaux de notre troupeau, voir de nombreux spectacles équestres et faire plusieurs randonnées pédestres.

Bureau

Présidente: Jesahel Juignet
Trésorière: Marion Chappuis
Secrétaire: Zoé Verdot

Vous pouvez nous retrouver sur notre forum internet :
lescrinsdeliberte.discutfree.com
ou sur notre site lescrinsdeliberte.fr



Deux pensionnaires en liberté

BALAYAGE

Au printemps

À l'automne

Les dates vous seront communiquées ultérieurement

DÉCHÈTERIE DE BILLOM

Chemin de la Barbarade 63160 MONTMORIN

Tél : 04 73 83 38 00



Horaires d'hiver :

le lundi matin 9 h - 12 h 30

du mardi au samedi 9 h - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h

Horaires d'été :

le lundi matin 8 h 30 - 12 h 30

du mardi au samedi 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 18 h 30

ACTES D'URBANISME ANNÉE 2013

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui a l'intention d'édifier ou de transformer une construction doit déposer une demande en mairie :

- **demande de permis de construire** pour, par exemple, une construction nouvelle, une transformation de grange en habitation ou tout changement d'affectation supérieur à 20 m²

- **déclaration de travaux** pour une construction ne créant pas de surface supérieure à 20 m² (abri de jardin, véranda...) ou le ravalement de façades, la création d'ouvertures, la rénovation de toiture...

Le décret 2011-1771 du 5 décembre 2011, applicable au 1^{er} janvier 2012, concernant les extensions de constructions n'est pas applicable sur la commune car non pourvue d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le dépôt d'une Déclaration Préalable pour création d'une surface hors œuvre brute reste soumis pour notre commune au seuil des 20 m². Il n'y a donc pas de changement.

Le secrétariat de Mairie se tient à votre disposition pour tous compléments d'informations.

PERMIS DE CONSTRUIRE DE MAISON INDIVIDUELLE

Demandeur	Nature des travaux	Lieu	Date de l'autorisation
ENJOLRAS Sébastien	Construction d'un garage	3 ter rue de la Colombière	03/06/2013

DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

Demandeur	Nature des travaux	Lieu	Date de l'autorisation
CHASSAIGNE Stéphane	Installation de panneaux photovoltaïques	1 rue de la Colombière	15/03/2013
CHOUVY Pierre	Pose de fenêtre de toit	1 rue de la Croix Saint Verny	25/03/2013
CHIGROS Michel	Remplacement de porte garage et pose de fenêtre de toit	12 rue des Fichaux	13/05/2013
FRADOT Georges	Agrandissement d'ouvertures	7 place du Chaffour	12/07/2013
ESCARÉ Ludovic	Réfection de toiture et façade	8 rue du Fort	12/09/2013
VIEILLY Jean Jacques	Création d'une terrasse	12 rue du Château d'eau	12/09/2013
SOUDRY Patrick	Installation de menuiseries	11 rue des Rosiers	16/12/2013
DALLE Hervé	Construction d'une piscine et d'un abri	3 bis rue de la Colombière	En cours d'instruction

RÈGLEMENTATION

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la réglementation thermique 2012 (RT 2012) rend obligatoire la fourniture d'une attestation thermique à joindre à tout dépôt de permis de construire d'une maison individuelle.

AGENDA ET NUMÉROS UTILES

Église (clefs)

Mme FERVEL Liliane	04 73 68 17 05
M. CHALARD Bernard	04 73 68 17 25
Mairie	04 73 68 17 67

Bibliothèque

Vente de livres

Samedi 8 février et dimanche 9 février de 10 h à 12 h.

Don et vente de livres à prix réduit pour les personnes de la commune et extérieurs.

Horaires

Les permanences ont lieu le dernier dimanche de chaque mois de 10 h à 11 h (suppression de la permanence du samedi instaurée en 2013 pour un manque de fréquentation) :

Dimanche 23 février

Dimanche 30 mars

Dimanche 27 avril

Dimanche 25 mai

Dimanche 29 juin

Contacts

Mme BERTRAND Lucienne : 04 73 68 17 51

Mme MOLLE Catherine : 04 73 62 96 22

Liste des associations, nom des responsables et coordonnées

- Amicale des Sapeurs-Pompiers* :	M. BRUSSAT Roger	04 73 68 05 75
- Chas Sport'bien :	M. SOUDRY Patrick	04 73 68 11 04
- Club Automne Radieux :	Mme BASTET Yvonne	04 73 68 17 50
- Fêt'Arts du Fort :	M. CHIGROS Michel	04 73 68 19 42
- Foyer Rural :	Mme CHALARD Alice	04 73 73 78 63
- Société de Chasse :	M. CHATAING Didier	04 73 62 97 29
- Société de Pêche :	M. VERNET Paul	04 73 73 79 09
- Les Crins de Liberté :	Mme JUIGNET Jéssahel	06 68 26 19 74

* pour la commune de Chas

COMMERCES / PASSAGES AMBULANTS

Boulangerie-pâtisserie Buffet : LEBRAT (CHAURIAT)

- Possibilité de portage à domicile sur commande

Tél : 04 73 68 19 07

Dépôt de pain à l'Auberge du Vieux Four

Auberge du Vieux Four : (CHAS)

Tél : 04 73 68 17 79

- Restauration :

• du lundi au samedi de 12 h à 13 h 30

• vendredi soir et samedi soir : sur réservation (minimum 10/12 personnes)

- Bar :

• du lundi au samedi de 8 h 30 à 14 h 30

• du lundi au vendredi de 17 h 30 - 20 h

- Fermé les dimanches et jours fériés

- Dépôt de pain sur commande

Service : la vente de bouteilles de gaz assurée depuis des années par Yvonne et Auguste BASTET a pris fin. Les personnes âgées ou handicapées sans moyen de transport, peuvent s'adresser en mairie pour une éventuelle livraison à domicile.

ÉTAT CIVIL 2013

Ils sont arrivés...

ALLEGRE Paul, Marcel, Edmond	25 février 2013
MILLON Johan	13 mai 2013
BOISSERET Emma	29 mai 2013
CHAMBON Abbygaël	26 août 2013

Félicitations aux heureux parents.

Ils s'en sont allés...

PAPELARD Luc	14 mars 2013
VIDAL Josette, veuve DUTHEIL	3 mai 2013
FLORET Monique, veuve DUCHER	3 mai 2013
TOURNEYRE Aristide	13 juin 2013
PACOURET René	8 juillet 2013
GIRARD Yvette, épouse MARTIN	2 août 2013
PEROL Pierre	26 août 2013
BIESSE Jean-Claude	30 septembre 2013

Pensées et condoléances aux familles.

Prolongation de la durée de validité de la Carte Nationale d'Identité

Au 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans. Cette mesure sera également applicable aux cartes nationales d'identité sécurisées en cours de validité au 1^{er} janvier 2014, c'est-à-dire aux titres délivrés entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013. Cette prolongation est automatique et ne nécessite aucune démarche de la part des administrés.

Les cartes nationales d'identité délivrées à des personnes mineures conserveront une durée de validité de 10 ans.

Le secrétariat de mairie se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

MOBI PLUS : CHÈQUE MOBILITÉ

Expérimenté depuis 2005 par le Conseil Général du Puy-de-Dôme, le système de transport MobiPlus tente d'apporter une réponse simple et solidaire aux besoins essentiels de déplacements : pour aller au marché ou chez le médecin, faire des courses, pour effectuer une démarche d'insertion, de formation ou de recherche d'emploi.

Chaque chèque a une valeur unique de 3 €.

- vous avez 75 ans ou plus : vous pouvez utiliser les Chèques Mobilité pour payer le taxi partenaire du dispositif Mobiplus, le transporteur.

- vous êtes en insertion professionnelle, bénéficiaire du RSA ou jeune accompagné par la Mission Locale : vous pouvez utiliser les Chèques Mobilité pour payer le taxi ou la société de location de deux-roues partenaires du dispositif Mobiplus ou le transporteur du réseau Transdôme (si vous n'êtes pas titulaire de la carte gratuite).

Responsable publication :
Alain CHOUVY

Conception :
Michel CHIGROS / Bernadette DUTHEIL / Cédric JOZON

Rédaction :
Conseil Municipal / Associations

Crédits photos :
Christiane HIRSCH
Jesahel JUIGNET
Cécile JOZON
Michel CHIGROS
Sapeurs-Pompiers

Page 1 : Chas vue partielle
Page 24 : Pigeonniers

Réalisation :
Imprimerie PORÇU - 1 rue des Acilloux - Cournon
Tél : 04 73 93 35 57

Tirage : 250 exemplaires.

Élections municipales et communautaires des dimanches 23 et 30 mars 2014

Ce qui est nouveau :

1. Présentation d'une pièce d'identité pour voter
2. Déclaration de candidature obligatoire
3. Impossibilité de voter pour une personne non candidate

Pour plus d'informations : <http://www.interieur.gouv.fr/> Rubrique Élections

Si vous souhaitez être candidat, une déclaration de candidature est obligatoire. Vous ne pourrez être élu si vous n'avez pas déclaré votre candidature à la préfecture ou à la sous-préfecture à partir du jeudi 13 février 2014 et jusqu'au jeudi 6 mars 2014 à 18 h.

Il est recommandé de prendre connaissance du « Mémento à l'usage des candidats dans les communes de moins de 1 000 habitants » publié sur le site internet du ministère de l'Intérieur. Ce guide vous expliquera les démarches à accomplir.

<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat>

